

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL 13 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 janvier 2014

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada** Mme Sandrine **Combefreyroux**, Adjoint, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault** M. Guy **Latorre**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec** M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : Mme Marie-José **Lawther** (pv à Benoit Puud), Rémi **Ballarin** (pv à Jean Paul SOUAN), M. Gilles **Bussac**, M. Philippe **Laveix** (pv à Sandrine Dèche), M. Claude **Lumeau**, M Serge **Maurin**. (pv à Yves d'Amécourt).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu du 09 décembre 2014 si des observations sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu du 09 décembre 2013 est adopté à seize voix pour.

Madame Ghislaine CUROY est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour et demande son accord au Conseil Municipal qui accepte.

8 – Questions diverses

- Gestion salle des fêtes rue St Romain
- Hébergement collégiens belges (18/06/2014)
- Avenir de l'immeuble « Ancien Office de Tourisme »
- Fondation du Crédit Agricole « Pays de France »
- Ouverture commerces : Vival (Sauveterre), Youtrox (Blasimon)
- Levée d'un Emplacement Réserve (N°11) au PLU
- Subvention rénovation façade (Rue Saubotte)

ORDRE DU JOUR

1 – BUDGET

- Commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les « reste à réaliser » eu égard aux opérations engagées en cette fin d'année 2013, et la nécessité pour affecter la liquidation des dépenses afférentes à ces investissements

Le conseil municipal décide en application des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT) de procéder à l'ouverture de crédits anticipés au vote du budget à hauteur de 170 720.97 €.

- Bâtiments
 - Travaux église : 50 000 € (art 2313 013 égl ND)
 - Travaux Salle Culturelle : 50 000 € (art 2313 015 SCS)
 - Travaux presbytère : 9 000 € (art 2313 011 Bat)
 - Travaux Poste : 5000 € (art 2313 012 Poste)
 - Travaux Mairie : 6 440.89 € (2313 011 Mai)
 -

- Ecoles
 - Achat informatique maternelle : 5 750 € (art 2183 014 Mat)
- Voirie
 - Travaux voirie : 15 000 € (2151 018 Voi)
 - Postes incendie : 16 358 € (21568 018 Voi/res)
- Etudes
 - Diagnostic énergétique : 12 000 € (art 2031)
 - Aide Reprises concessions cimetières : 1 172 € (art 2032)

- Assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les « reste à réaliser » eu égard aux opérations engagées en cette fin d'année 2013, et la nécessité pour affecter la liquidation des dépenses afférentes à ces investissements

Le conseil municipal décide en application des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT) de procéder à l'ouverture de crédits anticipés au vote du budget à hauteur de 28000 €.

- Etudes
 - Diagnostic réseau assainissement : 28 000 € (art 2031)

2 – RESTAURATION CLOCHER EGLISE NOTRE DAME

Monsieur le Maire signale que les travaux de restauration du clocher de l'église Notre Dame ont débuté par l'installation de l'échafaudage. Un arrêté modifiant le stationnement et la circulation a été pris en conséquence.

Monsieur le Maire fait un point sur la souscription publique lancée pour ces travaux. A ce jour, 2 315€ ont été reçus par la Fondation du patrimoine. Monsieur le Maire précise que la fondation du Patrimoine doublera le montant des souscriptions reçues.

Monsieur le Maire rappelle les inaugurations du 15 janvier prochain : restauration de l'église du Puch, maison « Camille » dans la rue St romain et cocktail à l'ESAT du Puch.

Suite à une interpellation dont il a été l'objet par une habitante de la commune, Monsieur le Maire rappelle que l'église Notre-Dame, ainsi que les églises de Puch, Saint-Léger, Saint-Romain et le presbytère sont la propriété de la commune de Sauveterre-de-Guyenne et que leur entretien incombe à la commune.

3 – SALLE CULTURELLE BONARD

Monsieur le Maire présente le plan corrigé de la future école de musique. L'objectif est de disposer d'un espace pour un studio d'enregistrement, le local « régie » disposera d'une baie vitrée vers le local d'enregistrement et une autre sur la scène. Cette modification a été prise à la demande et en accord avec le directeur de l'école de musique.

Monsieur le Maire signale que l'un des groupes de l'école de musique a posté une vidéo sur YOUTUBE (Fall in Stall : « Only by understand ») qui a été visionnée plus de 26 000 fois. La video est projetée en séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente aussi la possibilité pour l'école de musique de Sauveterre, une fois installée dans ses nouveaux locaux, d'adhérer au réseau des « Rock Scholl », dont la tête de réseau est la Rock School Barbey.

4 – URBANISME

- a) Résidence « la Jurade »

- Rétrocession des voies et réseaux divers – accord de principe

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avancement du projet de construction des 16 logements de la résidence « la Jurade », le long de la Rue nouvelle qui ira de la rue Louis de Beauvallon au rué de la Maréchalerie, à Sauveterre-de-Guyenne.

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire par la DDTM, il est demandé à Gironde Habitat de fournir un accord de principe de la commune sur la reprise, à terme, de la gestion de la voirie (voie de circulation, trottoirs et circulations douces) dans le domaine public communal.

Après échange de vue, le conseil municipal donne, à seize voix pour, un accord de principe pour la reprise de la gestion de la voirie de la résidence (voie de circulation, trottoirs et circulations douces), au minimum un an après la fin des travaux et après constatation de la conformité de l'ensemble des installations.

b) PLU

- Levée d'un emplacement réservé

Monsieur le maire présente le projet d'un artisan dans l'enceinte de la bastide à l'angle de la rue du Petit Bordeaux et de la rue de la Tour, parcelle AX 355. Il s'avère que cette parcelle fait partie de la liste des emplacements réservés par la commune dans son PLU. Pour valider ce projet, l'emplacement réservé doit être levé par la commune.

La procédure consiste à prendre une modification simplifiée du PLU par délibération du conseil municipal prescrivant la levée de l'emplacement réservé et d'un rapport motivant la levée de l'emplacement réservé, de la mise à disposition d'un registre municipal en mairie pour observations des habitants pendant un mois (équivalent d'une enquête publique) puis d'une approbation en tenant compte des observations le cas échéant par le conseil municipal de la levée de l'emplacement réservé.

Madame Combefreyroux demande si l'on commence à faire des modifications on peut s'attendre à avoir de nombreuses demandes de modifications ?

Monsieur Puaud rappelle que cette modification est une modification simplifiée. De plus, le PLU est amenée à évoluer.

Monsieur le Maire ajoute que le projet s'inscrit dans le PADD de la commune à savoir : l'aménagement du bourg (densification urbaine) et l'installation de commerces en centre ville, il ajoute que le projet comprend deux places de parking.

Après échange de vue, le conseil municipal, à seize voix pour, donne son accord pour la modification simplifiée du PLU pour la levée de l'emplacement réservé sur la dite parcelle.

c) Subvention façade

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de Monsieur Jean Michel SIMI pour la réfection de la façade de son immeuble rue Saubotte. Suivant la délibération prise en mai 2012, il sera accordé à Monsieur Jean Michel SIMI une subvention de 500 € pour les travaux de réfection de la façade de son immeuble rue Saubotte.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'avis favorable de la « commission accessibilité et sécurité des ERP » pour la piscine intercommunale.

5 - DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE

Monsieur Puaud rappelle la consultation engagée pour le diagnostic accessibilité des établissements recevant du public pour les bâtiments communaux pour laquelle 12 cabinets ont remis leurs offres.

Après étude et analyse des offres, le cabinet Accesmétrie est le mieux disant (qualité/prix) pour un montant de 7 440 € HT.

Après échange de vue, le conseil municipal, à seize voix pour, désigne le cabinet Accesmétrie pour le diagnostic accessibilité ERP.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a anticipé l'accessibilité des bâtiments avec la mairie et le projet de déplacement de la bibliothèque dans l'immeuble jouxtant la salle des fêtes rue st romain.

6 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF à ROUSSILLON

Monsieur Puaud rappelle la consultation engagée pour l'étude de l'assainissement collectif du village de Roussillon : étude du projet, chiffrage, sondage de sol, préparation de l'appel d'offres, suivie des travaux....

Huit bureaux d'étude ont remis leurs propositions.

Après étude et analyse des offres, le bureau d'étude AMODIAG C3E est le mieux disant (qualité/prix) pour un montant de 13 313.00 € HT.

Après échange de vue, le conseil municipal, à seize voix pour, désigne le bureau d'étude AMODIAG C3E pour le projet d'assainissement collectif à « Roussillon ».

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'assainissement était dans le programme de l'équipe municipale en 2008. Il est très heureux que ce projet voie le jour et remercie la famille Robert qui est prête à vendre un terrain au bas de Roussillon pour l'installation d'une station.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Logement de la Poste

Monsieur le Maire rappelle qu'il reste deux logements libres (T2) dans l'immeuble de la poste avec un loyer modeste : 303 € maxi + 50 € de charges /mois.

- Permis de conduire

Monsieur le Maire fait part d'une circulaire précisant que trois sites en Gironde accueilleront les administrés pour leurs démarches concernant les permis de conduire : la Préfecture de la Gironde, la Sous-Préfecture de Libourne et la Sous-Préfecture d'Arcachon.

Monsieur le Maire fait part de son inquiétude sur la disparition des services publics et la perte de compétence de la Sous-Préfecture de Langon. Il regrette que les permis de conduire ne soient pas délivrés en Mairie, comme les passeports. Il cite le cas récent d'un jeune de 14 ans, qui, ayant passé son « BSR » a dû se rendre à la Préfecture de Bordeaux pour récupérer son brevet !

- USTOM

Tout administré pourra faire la demande de changement de bac sous conditions : changement de composition du foyer, de profession, raison de santé, Les imprimés sont disponibles en mairie.

Madame Quebec, présidente du club des aînés de la Bastide, demande la possibilité d'avoir les bacs nécessaires au tri (bac à verre, caissette « jaune » et bac traditionnel pucé) pour le club.

- Elections

L'association des maires de Gironde a édité un guide pratique sur les prochaines élections municipales et communautaires d'info pratiques pour les électeurs. Le conseil municipal étudiera sa distribution auprès des administrés afin d'expliquer le vote à la proportionnelle, car pour la commune de Sauveterre, le changement est d'importance.

- Impôts

Monsieur le Maire donne lecture du montant global des recettes des impôts pour 2013 (TH, TFNB, TFB) qui équivaut à la somme attendue.

- CLIC

Le CLIC signale le départ de la directrice au 1^{er} décembre 2013, Madame Peneau est nommée directrice intérimaire dans l'attente du recrutement du nouveau directeur.

- Pèlerinage VTT

Le service diocésain de Bordeaux et Périgueux organise un pèlerinage en VTT et demande l'autorisation d'utiliser les structures de la commune pour deux nuits des 21 et 22 août 2014. Le conseil municipal propose les installations de la salle de sports et l'utilisation des douches des vestiaires du stade Bonard.

- Randonneurs

Les randonneurs du Haut Entre deux Mers annoncent qu'ils organiseront « les 40 km de Soussac » le 06 avril 2014 et demandent l'autorisation d'utiliser la salle de sport à Bonard pour effectuer un point de contrôle et ravitaillement ainsi que du matériel (tables, chaises, barrières).

Monsieur le Maire signale que ce même week-end sera organisé le salon du développement durable, un marché de producteur de pays et la foire au matériel d'occasion, le tout sous la bannière « Notre Campagne ».

Monsieur Tomada signale que le chantier de la salle des fêtes sera commencé et qu'il faudra trouver une place pour accueillir les randonneurs.

Le conseil municipal donne son accord pour accueillir une étape des 40 kms de Soussac.

- Guide des marchés

La chambre de commerce et d'industrie transmet la dernière édition des marchés de la Gironde. Afin de redynamiser le marché de Sauveterre, la commune a conclu un accord avec France Bleu Gironde pour faire la promotion de notre marché. La communication commencera au Printemps.

- Aménagement foncier agricole et forestier – Saint Martin du Puy

Monsieur le Maire présente au conseil municipal de l'étude d'impact de l'aménagement foncier et agricole de Saint Martin du Puy (extension sur Sauveterre de Guyenne). Il signale que cette étude est disponible en Mairie.

- Tarifs Accueil Péri Scolaire (APS)

Madame Combefreyroux explique qu'en raison de la modification de l'heure de rentrée des classes le matin, le comptage de l'accueil périscolaire ne comprend plus que deux ½ heures. Il y a lieu d'appliquer cette règle jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014. Pour la rentrée scolaire 2014 -2015, le décompte sera revu en raison des nouveaux temps scolaires.

Le conseil municipal est favorable à ce changement.

- Salles des Fêtes

Suite à des problèmes récurrents de propretés de la salle des fêtes de la commune, une nouvelle organisation est proposée à compter de janvier 2014.

Les états des lieux « entrée » et « sortie » seront réalisés par une seule et même personne, personne qui est en charge de l'entretien de la salle, en l'occurrence Madame Isabelle Peyre, titulaire et Madame Alexandra Seyrat en suppléante, les états des lieux seront organisé sur leur temps de travail ou à défaut via un forfait de 30mn/état des lieux. La caution de 400 € pour l'utilisation de la salle reste inchangée, une caution de 50 € est mise en place pour le ménage et la propreté de la salle.

Le conseil municipal donne son accord, à seize voix pour, à cette nouvelle organisation.

- Randonnée établissement scolaire belge

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un collège de Belgique effectuant un circuit en vélo de logé à Sauveterre de Guyenne du 18 au 19 juin 2014. Après échange de vue, la salle de sport de bonard leur sera mis à disposition avec les vestiaires du stade.

A cette occasion, Monsieur le Maire propose de les associer à une petite cérémonie sur la place de la république devant l'immeuble dans lequel le gouvernement belge a séjourné pendant la deuxième guerre mondiale et de déposer une gerbe au monument aux mort à l'occasion de la commémoration de l'appel du 18 juin. Les collégiens de Sauveterre seront invités.

- Ancien immeuble de l'office de tourisme

Dans l'immeuble de l'ancien office de tourisme inoccupé depuis le transfert de la mairie, plusieurs hypothèses sont envisageables : association, commerces.

Une personne, Monsieur Forrer, désireux d'installer un bar à vin, à bière et tapas est intéressé par une partie de l'immeuble en particulier par la cave et les deux rez de chaussé, rue st Romain et Rue de la Font.

Monsieur le Maire suggère de proposer les 3 autres pièces à des associations : les amis de la Bastide, les parents d'élèves et l'association « Passerelle ».

Monsieur Forrer est prêt à cohabiter avec les associations, moyennant un « droit de passage ». Après échange de vue, le conseil municipal émet un avis favorable à cette solution et attend l'avis des domaines pour le montant du loyer à proposer à Monsieur Forrer.

- Fondation du Crédit Agricole

Monsieur le Maire fait au conseil municipal de l'article paru dans la revue de la fondation du Crédit agricole « Pays de France », sur le financement de la restauration des portes fortifiées à Sauveterre de Guyenne.

- Commerces

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réouverture du magasin « Vival » ancien commerce « Petit Casino » depuis le 10 janvier 2014, ainsi que l'ouverture d'une association « Youtroc » sur la commune de Blasimon.

Madame Sandrine Dèche indique que le marché communal hebdomadaire mériterait d'être redynamisé. Monsieur le Maire en convient et il rappelle qu'une communication via FRANCE BLEU GIRONDE sera faite dès le Printemps pour communiquer sur le marché du mardi et sur le commerce à Sauveterre le Dimanche matin.

AGENDA

15 janvier 2014	Inauguration Eglise du Puch, Maison « Camille » Rue st romain
17 janvier 2014	Vœux de la municipalité
18 janvier 2014	Conférence en Sauveterrois 16h – Salle Sottrum « Promenade au Vietman : hier, aujourd'hui et demain » par le Dr Brigitte N'Guyen
18 janvier 2014	Concert au Profit des Restos du Cœur
22 janvier 2014	repas des séniors – salle des Fêtes DE St Brice – 12 h
25 janvier 2014	Quine Judo
26 janvier 2014	Repas ACCA Chasse
29 janvier 2014	Collecte de Sang
1 ^{er} Février 2014	Quine Aînés Ruraux
8 Février 2014	Quine Football
15 Février 2014	Repas Concert Ecole de Musique
22 Février 2014	Quine Pétanque
1 ^{er} Mars 2014	Quine Tennis
8 Mars 2014	Théâtre « Duos sur Canapé » - Théâtre des Salinières
15 Mars 2014	Quine Asso Etoiles de l'Entre-Deux-Mers
5 Avril 2014	Quine Pétanque
12 Avril 2014	Quine JUDO
19 Avril 2014	Soirée Ecole de Musique
27 avril 2014	Brocante/Vide grenier – les Amis de la Bastide
30 Avril 2014	Collecte de Sang
2 Mai 2014	Théâtre « Un Beau Salaud » Théâtre des Salinières
14 Juin 2014	19h Fête de la Musique avec repas sur la Place
25 Juin 2014	Collecte de Sang
25,26 et 27 juillet 2014	Fête des Vins
14 septembre 2014	Brocante/Vide grenier – les Amis de la Bastide
12 octobre 2014	Salon du livre – les Amis de la Bastide

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.